

Extrait

d'une dépêche du Consul de commerce Suisse à
Amvers et Bruxelles, d. d. 18. Décembre 1848.

Je n'ai point touché dans ce qui précède à l'article
des Douanes et des Droits soit disant Protecteurs
de l'Industrie Belge qui froissent spécialement
la Suisse dans ses plus graves intérêts. Les
droits sur les tissus de coton imprimés qui
étaient de f. 246 — ont été portés à f. 1160. — ceux
sur les Rubans de soie qui étaient de f. 464. —
ont été portés à f. 580. — et par suite des Traités
commerciaux avec la France et le Zoll Verein
allemand, ces deux nations sont restées sur
l'ancien pied, en sorte que l'augmentation est en
réalité toute au préjudice de la Suisse qui offre
peut être à la Belgique le plus beau de ses
débouchés européens, en armes de Siège, en tabacs
et cigares, en draps de Verviers, en fils et toiles
de lin &c. M^r. le Ministre des Finances me
dit dans le temps que la Suisse au regardant
tout à tout le monde, ne pouvait être considérée
comme concédant rien à la Belgique, et qu'il
n'y avait pas lieu à sortir pour elle du droit
commun. Dès lors j'en ai parlé cent fois à
plusieurs de Messieurs les Ministres successeurs
de celui en question. tous sentent après l'in-
justice, mais se rejettent sur les criailleries
continuelles des fabricants de Gand. Enfin
un ancien Ministre fort libéral, M^r. Lebeau,
me dit un jour en parlant de ses successeurs

P fr. 377 — Des 100 Kil., ceux sur les
étouffes de soie qui étaient de fr. 464 ont
été portés à



Catholiques : mon cher M^r. Borel, je suis tout-à-fait de
votre avis, ainsi ne prêchez pas un converti, mais soyez
bien sûr que ces gens-ci ne sont sensibles qu'à la peur.
que la Suisse leur fasse peur d'un système de représailles,
elle obtiendra tout ce qu'elle voudra : autrement jamais
rien.

J'ai très-souvent traité cette matière dans mes
 lettres à l'ancien Directoire fédéral, et ma lettre Du 15.
 Janvier 1848 la récapitulait de nouveau. Je l'engageais
 vu l'avènement depuis Juin 1847 d'un Ministère tout-
 à-fait libéral et composé d'hommes capables et intègres
 à recommencer ses démarches par l'entremise diplo-
 matique de son Envoyé à Paris : je ne doute pas que
 cela n'ait été fait, mais toujours en vain. Aujourd'hui
 que vos Excellences vont s'occuper d'un système doua-
 nier, j'ose espérer et émettre le vœu qu'il sera plutôt
 dirigé vers un but propre à amener des concessions à
 la Suisse par un libre échange, plutôt qu'en vue
 d'une protection dont l'Industrie suisse sait fort bien
 se passer, et dont le plus sûr résultat serait le ren-
 chérissement de toutes choses, la hausse de la main
 d'œuvre, et peut-être un refroidissement dans les efforts
 des Industriels.

Mesures de représailles contre les nations qui
 nous molestent : voilà mon Delenda est Carthago.

Pour l'extrait conforme,

Le Chancelier de la Confédération:

Schief.